



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Rhin Supérieur | Oberrhein

Strasbourg, le 27 juillet 2026

Appel à candidature 2026

Résidence artistique « création sonore » HEAR x Cité internationale des arts — Paris

Dans le cadre du projet Die Drei Ecken, scène transfrontalière de création musicale contemporaine dans le Rhin supérieur, la HEAR lance, en partenariat avec la Cité internationale des arts, un programme de résidence destiné à deux de ses jeunes diplômé-es dont la pratique s'inscrit dans le champ de la création sonore et des musiques contemporaines.

Cette résidence a pour objectif d'accompagner leur insertion professionnelle en leur offrant un temps dédié à la recherche et à la création, tout en favorisant le développement de leur réseau artistique et professionnel au sein d'un environnement international.

La Cité internationale des arts est la plus grande résidence artistique au monde. Depuis 1965, elle rassemble simultanément au cœur de Paris plus de 300 artistes, de toutes origines et de toutes générations, et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines. (arts visuels, musiques, cinéma, design et architecture, spectacle vivant, commissariat d'exposition, etc.). Sur des périodes de deux mois à un an, dans le Marais ou à Montmartre, la Cité internationale des arts, fondation reconnue d'utilité publique, propose un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel et les publics, ainsi qu'un accompagnement sur mesure. En collaboration avec des partenaires français et internationaux, elle construit des programmes de résidence, ouverts aux artistes via de nombreux appels à candidatures thématiques et/ou sur projet.

Elle conçoit tout au long de l'année une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire et protéiforme (ateliers ouverts, expositions, concerts, performances, débats d'idées...), centrée notamment sur le travail des artistes qui sont ou ont été en résidence, pour affirmer le rôle de la résidence comme moment unique de dialogue entre artistes et publics. Jusqu'au 16 janvier 2027, la Cité présentera, dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle, l'exposition « Faire place au monde », qui traite des différentes façon d'explorer les circulations planétaires, le dépassement des frontières et les dynamiques internationales. La résidence s'inscrit ainsi à la fois dans le cadre unique qu'est la Cité mais aussi dans sa programmation spécifique de l'automne 2027.

Ce programme de résidence est soutenu par le programme européen Interreg, dans le cadre du projet Die Drei Ecken.

Le programme de résidence

Les deux lauréat-es seront accueilli-es en résidence à la Cité internationale des arts, sur le site du Marais, **du 3 novembre 2026 au 28 janvier 2027**.

À l'issue de la résidence, les lauréat-es s'engagent à présenter une restitution de leur travail ou de leurs recherches dans l'une des structures partenaires du projet Die Drei Ecken, en France, en Allemagne ou en Suisse.

Chaque résident-e bénéficiera :

- d'un atelier-logement ;
- d'un accompagnement assuré par l'équipe de la Cité internationale des arts ;
- d'une bourse de vie de 750 € par mois ;
- d'une aide à la production et aux droits d'exposition de 1 000 € ;
- de la prise en charge des frais de transport entre son domicile et la Cité internationale des arts, dans la limite de 200 €.

Conditions de la résidence à la Cité internationale des arts

Les résident-es sont accueilli-es dans un atelier-logement individuel de 20 à 35 m², conçu pour concilier création artistique et vie quotidienne.

Chaque espace comprend un atelier, un espace nuit, une cuisine et une salle de bains.

À ce jour, les ateliers-logements ne répondent pas pleinement aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La Cité internationale des arts est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité de ses espaces.

Pour toute question relative aux conditions d'accueil ou aux besoins spécifiques en matière d'accessibilité, les candidat-es sont invité-es à contacter l'équipe de la Cité internationale des arts.

Critères d'éligibilité et de sélection

Ce programme de résidence s'adresse à des artistes individuel·les diplômé·es de la HEAR, dont la pratique relève de la création sonore et/ou des musiques contemporaines, et qui développent leur activité sur le territoire transfrontalier du Rhin supérieur.

Pour être éligibles, les candidat-es doivent :

- être diplômé-es de la HEAR depuis moins de cinq ans ;
- justifier d'une pratique artistique en création sonore et/ou en musiques contemporaines ;
- témoigner d'une première expérience de production, de diffusion ou d'exposition de leur travail ;
- résider et exercer leur activité dans le Rhin supérieur (Alsace, ouest du Bade-Wurtemberg, sud de la Rhénanie-Palatinat, cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura ou Argovie) ;
- être en mesure de communiquer en anglais ou en allemand ;
- être disponibles pendant toute la durée de la résidence, du 3 novembre 2026 au 28 janvier 2027, sans engagement professionnel ou académique incompatible avec une présence à temps plein.

Les candidatures collectives ne sont pas recevables.

Modalités de sélection

La sélection se déroule en trois étapes :

1. Présélection

Un comité composé de représentant-es des institutions partenaires examine l'ensemble des candidatures recevables et établit une liste de candidat-es présélectionné-es.

2. Auditions

Les candidat-es présélectionné-es sont invité-es à présenter leur démarche et leur projet devant le jury de sélection.

3. Sélection finale

À l'issue des auditions, le jury délibère et désigne les deux lauréat-es.

Au-delà du parcours des candidat-es, le jury accordera une attention particulière :

- à la qualité de la démarche artistique, des documents transmis et de la note d'intention ;
- à la pertinence du projet au regard du contexte de résidence à la Cité internationale des arts et de son environnement parisien ;
- à la cohérence de la méthodologie proposée, ainsi qu'à la capacité du projet à s'inscrire dans une dynamique de développement à moyen et long terme, notamment à travers des collaborations ou des partenariats existants ou envisagés.

Modalités de candidature

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au dimanche **13 septembre 2026 à 23 h 59**.

Les candidat-es doivent être envoyé sous la forme d'un fichier PDF unique, intitulé :

NOM Prénom – Résidence Création sonore - à l'adresse suivante : lucy.leclerc@hear.fr

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- une copie d'une pièce d'identité ;
- un curriculum vitæ (4 pages maximum) ;
- un dossier artistique (5 à 10 pages maximum) présentant une sélection d'œuvres récentes (environ dix visuels légendés), complétée, le cas échéant, par des liens vers des vidéos et/ou des fichiers audio représentatifs de la pratique artistique ;
- une lettre d'intention (2 à 4 pages maximum) précisant :
 - les principales étapes du parcours artistique ;
 - le projet de recherche ou de création envisagé pendant la résidence ;
 - les raisons pour lesquelles une résidence à Paris constitue un contexte pertinent pour son développement (ressources, réseaux, institutions, etc.) ;
 - les motivations à intégrer la Cité internationale des arts et à évoluer au sein de sa communauté internationale de résident-es ;
 - les perspectives de restitution à l'issue de la résidence ;
- une attestation sur l'honneur (modèle fourni en annexe) certifiant :
 - avoir pris connaissance du règlement et s'engager à le respecter ;
 - être l'auteur-riche des œuvres présentées, en mentionnant, le cas échéant, les éventuel·les co-auteur·rices ;
 - être disponible pendant toute la durée de la résidence.

Chaque document devra être nommé selon la nomenclature suivante :

NOM Prénom – Nom du document

Exemple : DUBOIS Louise – Attestation sur l'honneur.

Seuls les dossiers complets, déposés dans les délais et conformes aux présentes modalités seront examinés. Un accusé de réception sera adressé par courrier électronique après le dépôt de la candidature.

Calendrier

- Ouverture de l'appel à candidatures : 28 juillet 2026
- Clôture des candidatures : 13 septembre 2026 à 23 h 59
- Auditions des candidat-es présélectionné·es : lundi 28 ou mardi 29 septembre 2026
- Annonce des lauréat·es : octobre 2026
- Résidence : du 3 novembre 2026 au 28 janvier 2027

Contact

Pour toute question relative à l'appel à candidatures, vous pouvez contacter :

lucy.leclerc@hear.fr

ANNEXE

Modèle d'attestation sur l'honneur

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) [Prénom NOM], né(e) le [date de naissance] à [lieu de naissance]
et demeurant [adresse] atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement du programme de résidence HEAR x Cité International des Arts, que je m'engage à respecter durant toute la durée de la résidence ;
- Être la seule autrice ou le seul auteur des oeuvres mentionnées dans mon dossier de candidature, à l'exception de [Titre de l'oeuvre ou des oeuvres] réalisé(es) avec [préciser l'identité des co-auteurs] ;
- Être libéré(e) de mes activités professionnelles ou étudiantes pendant toute la durée du séjour.

Fait à [Ville] le [date].
[Signature]